



LE DÉPARTEMENT

Pôle aménagement
SECRETARIAT GENERAL

Service appui technique
Unité planification et aménagement
Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Contact : *Ombeline de BOUCLANS*
☎ 04 79 96 75 12
✉ amenagement-sg-urbanisme@savoie.fr

Monsieur Serge REVIAL
Maire
MAIRIE DE TIGNES
Rue du Rosset

73321 TIGNES CEDEX

Nos réf. : OdB/VM/PAD-SG/SAT/D/2023/396445

COURRIER REÇU LE

12 AVR. 2023

COMMUNE DE TIGNES

Le Commissaire-Enquêteur

Jean-Louis PRESSE

20 AVR. 2023

Monsieur le Maire,

En application des dispositions de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez soumis pour avis, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Cette modification porte majoritairement sur des évolutions du règlement écrit, avec notamment la création d'une nouvelle zone Nst, la modification des destinations et sous destinations de certaines zones, des aspects extérieurs, des volumes, des implantations et la mise en place d'espaces de pleine terre dans les marges de reculs. Les évolutions portent aussi sur le règlement graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Après avoir pris connaissance des documents et eu égard aux compétences du Département, je vous informe que la procédure engagée ne suscite pas de remarque particulière de ma part.

J'émet donc un avis favorable sur l'arrêt du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

#signature | #

Pour le Président

Par dé

Eva A

Direct

Signé par : Eva ALIAOIR

Date : 12/04/2023

Qualité : Directrice Générale Adjointe Aménagement

le 1^{er} aménagement.